



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Air France

Question écrite n° 3520

#### Texte de la question

M. Louis de Broissia demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de permettre à la Compagnie Air France, fleuron de nos couleurs sur tous les cieux du Monde, d'affronter la compétitivité des autres compagnies aériennes européennes, en particulier britanniques. Il lui demande, en outre, de lui confirmer que les charges sociales payées par Air France sont d'un niveau très supérieur à celles payées par British Airways. N'y a-t-il pas un handicap difficilement surmontable alors-même que le transport aérien est en pleine crise, en raison, entre autres, de la guerre des tarifs ?

#### Texte de la réponse

Air France a connu en 1993 des pertes financières et de parts de marché particulièrement élevées, nettement plus marquées que celles de la plupart de ses concurrents. Ces résultats, faisant suite à de précédents exercices déficitaires, dans un contexte de crise sans précédent du transport aérien mondial, ont conduit la compagnie nationale à mettre au point de vigoureuses mesures de redressement. Le projet pour l'entreprise, intitulé « Reconstruire Air France », qui a été élaboré après une très large consultation auprès de l'ensemble des personnels, a été approuvé massivement par les salariés par la voie d'un référendum en avril 1994. Ce plan, qui intègre le versement d'une dotation en capital de 20 milliards de francs, vise le retour à un résultat bénéficiaire en 1996 et une amélioration globale de la productivité de 30 p. 100 en trois ans. Il prévoit la suppression de 5 000 emplois sur la période de 1994/1996 (sans licenciements économiques), un blocage des salaires et des avancements, une révision des temps de travail, une croissance modérée de l'offre et un ralentissement des investissements. Il s'appuie sur une refonte complète de l'organisation interne de la compagnie, autour de 11 centres de résultat, qui doivent permettre notamment une meilleure réactivité face à la demande. Dans une décision du 27 juillet 1994, la Commission européenne a déclaré compatible avec le Marché commun la dotation en capital. Le plan « Reconstruire Air France » est donc actuellement en cours de mise en œuvre et devrait commencer à porter pleinement ses fruits à compter du premier semestre 1994. Le différentiel de résultats entre Air France et British Airways peut certes être influencé, dans une certaine mesure, par le fait que les systèmes de financement de la protection sociale n'ont pas les mêmes caractéristiques en France et au Royaume-Uni ; mais il est d'abord le reflet des performances économiques de chaque compagnie.

#### Données clés

**Auteur :** [M. de Broissia Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3520

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 juillet 1993, page 1967

**Réponse publiée le** : 31 octobre 1994, page 5441